

Le vingt-quatre juillet deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 15 juillet 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM

AMIOT (Cours les Barres),
CADIOT (Jouet sur l'Aubois),
CHASSIN (Jouet sur l'Aubois),
COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois),
D'ARAMON (Le Chautay),
DE BARTILLAT (Apremont sur Allier),
DUCROT (Cuffy),
FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois),
GIOT (La Chapelle Hugon),
HURABIELLE (Cuffy),
LAURENT (Jouet sur l'Aubois),
LORRE (Cuffy),
MANCION (Cours les Barres),
MOREAU (La Guerche sur l'Aubois),
PAQUET (La Guerche sur l'Aubois),
RATILLON (Menetou-Couture),
SAUVAGNAT (Torteron)
THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM

ALBERT (Torteron),
AUTIER (Apremont sur Allier),
BEATRIX (Germigny l'Exempt),
BERNARD (Le Chautay),
BONDOUX (Cours les Barres),
BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois),
BUISSON (Germigny l'Exempt),
COURZADET (La Chappelle Hugon),
DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois),
HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly).
LIANO (Menetou-Couture),
MOUTON (Marseilles lès Aubigny),

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM

BEZE (La Guerche sur l'Aubois) à M. FONTAINE,
DE BARTILLAT (Torteron) à M. SAUVAGNAT.

ABSENTS: MMES ET MM

BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois),
GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny),
MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS).

SECRETAIRE : M. LAURENT

(Soit membres 18 titulaires et 2 procurations = 20 votants) Majorité à 11

M. le Président accueille les participants, annonce les procurations établies par les délégués absents, et souhaite la bienvenue
M. D'Aramon, suppléant du Chautay.

Le procès-verbal de la réunion du 19 juin 2025 est adopté sans observation.

M. Le Président rend hommage à M. Michel Pouillard. Le conseil communautaire observe une minute de silence.

M. le Président demande aux membres du Conseil Communautaire l'autorisation de modifier l'ordre du jour. Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité l'ordre du jour modifié.

ORDRE DU JOUR MODIFIE :

- Accueil des délégués et élection du secrétaire de séance.
- Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du conseil communautaire du 19 juin 2025.

Aires de Camping-cars

- **Décision n°1** : Attribution du marché
 - Il vous sera demandé d'attribuer le marché suite à analyse des offres.
- **Décision n° 2** : Plan de financement
 - Il vous sera demandé d'approuver le plan de financement mis à jour.

Contrat de territoire

- **Décision n° 3 : Avenant Contrat territoire**
 - Il vous sera demandé de prendre une délibération pour acter cet avenant, qui modifie les montants attribués par projet.

Finances

- **Décision n°4** : - Répartition du FPIC
 - Il sera proposé de retenir la répartition de droit commun

SMIRTOM

- **Décision n°5 : SMIRTOM**
 - Il vous sera demandé d'élire deux délégués titulaires et deux suppléants.

Maisons domotiques

- **Décision n°6 : Amortissements**
 - Il vous sera demandé de voter la durée d'amortissement de la participation financière accordée à Val de Berry.

Etablissement Public Loire

- **Décision n°7 : Adhésions Communauté de communes**
 - Il vous sera demandé d'acter l'adhésion des CDC Berry Loire Vauvise et Sud Nivernais à l'EPL.
 - Motion de soutien

Photovoltaïque

- **Décision n°8 : Projet sur la commune de St hilaire de Gondilly**

Maison intercommunale des Services

- **Décision n°9 : Autorisation de signature**
 - Il vous sera demandé d'autoriser M. le Président à signer les offres pour le coordinateur SPS et le contrôleur technique.

Bâtiment d'intérêt communautaire

- **Décision n°10 : Autorisation de signature**
 - Il vous sera demandé d'autoriser M. le Président à signer les offres pour le coordinateur SPS et le contrôleur technique.
- Point sur Maison intercommunale des services – La Guerche
- Point bâtiment d'intérêt communautaire
- Point sur les dossiers en cours
- Questions diverses

BORNES DE CAMPING-CARS

Décision n°1 : Attribution du marché / Délibération 56/2025

Vu la délibération 12/2025, autorisant le lancement de l'appel d'offre

Vu l'analyse des offres présentée par le CIT en commission le 18 juillet 2025,

M. Le Président propose de retenir l'offre de l'entreprise SETEC pour un montant de 124 451.89 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

· ACCEPTE d'attribuer le marché pour l'installation de bornes de camping-cars à l'entreprise SETEC pour un montant de 124 451.89 € HT.

· AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement et toutes pièces afférentes au marché.

Décision n°2 : Plan de financement / Délibération 57/2025

M. Le Président informe de la présentation et analyse de l'unique offre en commission le 18 juillet 2025, et qu'il est en conséquence nécessaire d'ajuster le plan de financement, suite à la proposition reçue.

Il ajoute que La Guerche sur l'Aubois souhaite modifier l'emplacement de sa borne, et ajoute que les frais supplémentaires (Enrobé, réseaux...) seront à la charge de la commune.

Il sera nécessaire d'engager les travaux avant la fin d'année 2025.

M. le Président propose au Conseil Communautaire de valider le programme de l'opération et le plan de financement prévisionnel mis à jour ci-dessous pour l'opération installation de bornes de campings cars :

Mise en Place de bornes de campings cars				
Plan de financement au 21/07/2025				
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	TAUX
Levé topo	3 360,00	Fonds propres CDC	30 807,14	22,27%
Raccordements réseaux	4 000,00	SUBVENTIONS		
travaux installations	124 451,89			
AMO	6 000,00			
		Département contrat de territoire	52 000	37,73%
		Région -contrat de région	55 004,75	40,00%
TOTAL	137 811,89		137 811,89	100%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **VALIDE** le programme de l'opération

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel mis à jour ci-dessus

- **AUTORISE** le Président à solliciter toutes les aides de financement possibles (Etat, Région, Département...).

CONTRAT DE TERRITOIRE

Décision n°3 : Avenant n°2 / Délibération 58/2025

M. Le Président informe qu'il convient de modifier les projets initialement prévus.

M. le président propose au conseil communautaire de réattribuer les sommes sur les projets suivants dans le contrat de Territoire :

Nature du projet	Coût estimatif	Subvention estimée	Montant projet actualisé	Subvention actualisée
Aménagement extérieur Bâtiment Enfance	172 000	137 600	73 315	58 652
Construction Bâtiment intérêt communautaire	145 000	116 000	145 000	116 000
Installation de bornes pour camping cars	115 000	46 400	151 012.50	52 000
Aménagement pour maisons domotiques	42 733	16 000	42 733	16 000
Construction Gendarmerie Jouet/L'Aubois	150 000	54 300	-	-
Construction Gendarmerie La Guerche/L'Aubois	120 000	54 300	-	-
Aménagement du Port à Marseilles les Aubigny	300 000	54 300	-	-
Maison intercommunale des services			626 000	236 248

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Décide d'inscrire les projets ci-dessus dans le contrat de Territoire pour un montant prévisionnel de subvention de 478 900€.
- Autorise M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

FINANCES

Décision n°4 : Répartition du FPIC / Délibération 59/2025

En 2024, La CDC des Portes du Berry avait décidé de répartir le FPIC selon la répartition de droit commun.

M. le Président propose pour cette année 2025 de répartir le FPIC selon la répartition de droit commun établi par la Préfecture,

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Président et en avoir délibéré,

- ACCEPTE à l'unanimité des présents, la répartition « de droit commun ».

SMIRTOM

Décision n°5 : Proposition élections 2 délégués titulaires et 2 suppléants à main levée / Délibération 60/2025

Vu l'article 10 de la loi 2020-760 du 22 juin 2020,

Le conseil communautaire peut décider de déroger à l'obligation de désignation au scrutin secret de leur délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés

Cette possibilité de dérogation, nécessite au préalable, un vote à l'unanimité de l'organe délibérant.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de déroger à l'obligation de désignation au scrutin secret de ses délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés.

Décision n°6 : Elections 2 délégués titulaires et 2 suppléants / Délibération 61/2025

M. Sauvagnet fait part de son désaccord avec le fait de remplacer les délégués démissionnaires. Il explique désapprouver le comportement du Président du SMIRTOM avec les salariés du syndicat.

Le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection, de deux délégués titulaires (suite à la démission de Messieurs HURABIELLE et SAUVAGNAT), ainsi que deux suppléants.

Il lance un appel à candidature. Seul M. Ducrot est candidat.

Election d'un délégué Titulaire :

NOM du candidat : Didier Ducrot

A obtenu :

17 Voix pour

1 abstention (Mme de Bartillat pouvoir M. Sauvagnet)

2 contres (Messieurs Laurent et Sauvagnet)

Ce dernier est donc élu délégué titulaire de la communauté au sein du «SMIRTOM»

MAISONS DOMOTIQUES

Décision n°7 : Amortissement participation financière Val de Berry / Délibération 62/2025

Vu la délibération 62/2023, accordant la participation financière à Val de Berry pour les maisons domotiques, M. le Président explique qu'il est nécessaire de fixer une durée d'amortissement pour cette participation.

Il propose une durée d'amortissement sur 10 ans.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- FIXE la durée d'amortissement de cette participation financière à 10 ans.

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Décision n°8 : Adhésion CDC Berry Loire Vauvise / Délibération 63/2025

M. Le Président informe que la communauté de Communes Berry Loire Vauvise souhaite adhérer à l'Etablissement public Loire. En tant que membre la CDC des Portes du Berry doit émettre un avis.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

· Emet un avis favorable à cette demande.

Décision n°9 : Adhésion CDC Sud Nivernais / Délibération 64/2025

M. Le Président informe que la communauté de Communes Sud Nivernais souhaite adhérer à l'Etablissement public Loire. En tant que membre, la CDC des Portes du Berry doit émettre un avis.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Emet un avis favorable à cette demande.

Décision n°10 : Motion relative à la refonte du financement du grand cycle de l'eau dans le cadre des conférences territoriales de l'eau, en soutien au rôle structurant de l'Etablissement Public Loire / Délibération 65/2025

M. le Président propose de soutenir la motion rédigée par l'Etablissement Public Loire appelant à un financement renforcé et équitable des établissements publics territoriaux (cf Pièce jointe). Il donne lecture des objectifs attendus.

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des présents, soutiennent la motion proposée par l'Etablissement Public Loire.

PHOTOVOLTAÏQUE

Décision n°11 : LOI APER Refus participation dans des sociétés de production d'énergies renouvelables / Délibération 66/2025

M. le Président informe que selon la loi 2023-175 du 10 mars 2023, les sociétés de production d'énergie renouvelable sont tenues de proposer la participation en capital aux maires et aux présidents d'EPCI lors de la mise en vente d'action. Il propose de répondre défavorablement à ces demandes.

Vu le courrier de l'entreprise MELVAN du 11 juillet 2025 pour un projet sur la commune de Saint Hilaire de Gondilly,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE la proposition du Président, et ne répondra donc pas favorablement aux demandes de ces sociétés.
- PRECISE que selon la même loi, il convient également d'informer les maires et présidents d'EPCI lors de la constitution des sociétés.

MAISON INTERCOMMUNALE DES SERVICES

M. Hurabielle fait part du rendez-vous avec l'architecte du 24 juillet après-midi. Il explique qu'il doit effectuer des modifications de plans et les renvoyer avant le 15 août. Il informe le conseil du retour de diagnostic plomb et amiante.

Il propose de valider un conseil communautaire le 16 septembre (à confirmer), afin de valider l'APD et le permis de travaux.

Décision n°12 : Coordinateur SPS / Délibération 67/2025

Dans le cadre du projet de création d'une maison intercommunale des services, M. le Président demande l'autorisation au Conseil Communautaire de signer l'offre retenue après analyse du CIT pour le coordinateur SPS.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'offre retenue par le CIT du coordinateur SPS

Décision n°13 : Contrôleur technique / Délibération 68/2025

Dans le cadre du projet de création d'une maison intercommunale des services, M. le Président demande l'autorisation au Conseil Communautaire de signer l'offre retenue par le CIT pour le contrôleur technique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'offre retenue par le CIT du contrôleur technique.

BÂTIMENT D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE

Décision n°14 : Coordinateur SPS / Délibération 69/2025

Dans le cadre du projet de création d'un Bâtiment d'intérêt communautaire, M. le Président demande l'autorisation au Conseil Communautaire de signer l'offre retenue après analyse du CIT pour le coordinateur SPS.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'offre retenue par le CIT du coordinateur SPS.

Décision n°15 : Contrôleur technique / Délibération 70/2025

Dans le cadre du projet de création d'un Bâtiment d'intérêt communautaire, M. le Président demande l'autorisation au Conseil Communautaire de signer l'offre retenue après analyse du CIT pour le contrôleur technique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'offre retenue par le CIT du contrôleur technique.

Point sur les dossiers en cours

- VIDEO PROTECTION :
M. le Président informe que le devis relatif à l'implantation des nouvelles caméras est arrivé pour 11 communes, un RDV est fixé pour Saint Hilaire. Le devis s'élève à 130 000 € HT. M. le Président rappelle que les compteurs Enedis sont à charge des communes si besoin. La CDC ne prend en charge que l'installation et le raccordement.
Il propose de prévoir une réunion en septembre afin d'analyser le devis.
M. Hurabielle explique avoir contacté la Préfecture afin de savoir comment ne pas relancer d'appel d'offre, ce qui permettrait de garder la même entreprise puisque techniquement seul CITEOS utilise ce système. La législation le permet si l'entreprise est la seule à utiliser cette technique.
M. D'Aramon interroge sur les délais de pose, ainsi que sur le nombre de caméras pour le prix.
M. Hurabielle lui répond que l'installation sera plus rapide qu'initialement puisque le système est déjà existant, et qu'il y a environ 40 caméras supplémentaires chiffrées, pour lesquelles il sera nécessaire de faire un choix sélectif.
M. Hurabielle suspend la séance afin qu'un administré puisse prendre la parole.
- GEMAPI :
M. Hurabielle reprend la séance.
M. le Président donne lecture d'un rapport d'information déposé au Sénat.
Il informe de la chute de plusieurs arbres tombés sur la commune de Cuffy, arbres qui se trouvent sur les digues, et donc entretien par la CDC. Deux devis sont en cours et vont être signés.
M. Hurabielle ajoute que ces dépenses seront à prévoir pour les années à venir.
Michel Sauvagnat propose un diagnostic sur le linéaire complet des digues.
- ITINERAIRES PROMENADES ET RANDONNEES :
M. le Président informe d'un mail reçu dans les communes concernant le recensement de ces parcours.
Mme de Bartillat prendra contact avec les délégués au tourisme du Pays Loire Val d'Aubois. Les communes étant décisionnaires, elles devraient être sollicitées pour délibérer.
- VELO CENTRE VAL DE LOIRE
M. le Président informe d'une journée organisée le 18 septembre 2025 à la Maison des Territoires du Cher.
Mme de Bartillat représentera la CDC. Le Pays Loire Val d'Aubois et l'office de tourisme se charge de relayer cette information.
- ACCUEIL DE LOISIRS
M. Hurabielle informe que les enfants étaient en camp à la Charité du 21 au 25 juillet, cependant avec les alertes orages de ce mercredi 23, Mme Goussot a pris la décision de les rapatrier afin de dormir à la salle des fêtes de Cours les Barres. Il remercie Mme Goussot et son équipe pour leur réactivité et professionnalisme.
- TRANSFERT EAU ET ASSAINISSEMENT

M. Hurabielle informe qu'il manque les délibérations de Marseilles lès Aubigny et Germigny l'exempt.

- BORNES ELECTRIQUES

La commune d'Apremont sur Allier rencontre quelques difficultés. M. Hurabielle demande à M. Ducrot, délégué SDE 18, de prendre contact avec Mme de Bartillat.

- DROIT DE PREEMPTION

M. Hurabielle informe de la réception d'un courrier concernant d'un droit de préemption sur la commune de la Guerche sur l'Aubois, bien en zone de développement économique. Il consultera M. Ducastel à ce sujet.

- RESEAU CUIVRE

M. LE Président informe d'un mail reçu en mairie concernant la fermeture du réseau cuivre. Il propose d'organiser une réunion à la CDC avec les maires avec ORANGE afin de préparer cette migration.

M. Laurent ajoute qu'il faut prévenir les habitants. M. Hurabielle signale qu'un article est paru dans le bulletin de la CDC de juin 2025.

- PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

M. Hurabielle rappelle qu'il devra être rédigé avant le 26 novembre 2026. Il propose de l'adopter en conseil communautaire avant mars 2026.

- RECRUTEMENT DE MEDECIN

Un médecin devrait venir visiter le territoire fin août.

Un second est venu visiter par ses propres moyens.

M. Sauvagnat informe que le cabinet vacant à la maison de santé a été repeint par les professionnels de santé, afin de pouvoir accueillir un médecin dès que possible. Il les remercie pour cette initiative.

- INFOS DIVERSES

- M. le Président informe de la réception en mairie du débat public concernant l'école du Chautay. M. Hurabielle rappelle l'accord de principe entre les communes de la CDC. S'il n'y a pas d'école dans la commune, l'enfant est scolarisé dans l'école de rattachement ou choisie en accord avec le maire du domicile, qui réglera des frais de scolarité suivant le montant défini par la commune d'accueil. S'il y a une école sur la commune, le changement d'établissement nécessite l'autorisation du Maire du domicile afin de ne pas mettre son école en danger. Ce changement nécessite de plus, l'accord du Maire d'accueil. Si les deux communes sont d'accord, il n'y aura pas de frais de scolarité. Pour le Chautay, aucune école de rattachement n'a été définie par le DSDEN, ce qui pose problème en termes d'organisation. Le DSDEN a indiqué aux parents d'élèves de se rapprocher de La Guerche sur l'Aubois.
- M. le Président informe de la réception d'une demande de bourse au mérite pour un jeune du territoire ayant eu son brevet avec mention. Il précise que la CDC n'a pas la compétence scolaire.
- M. Hurabielle informe de la réception d'un courrier d'une entrepreneuse du territoire demandant des lieux d'exposition et de publicité. La CDC ne fait pas la promotion d'entreprises.

- REUNIONS A VENIR

- 24 juillet 2025 : Départ de Mme la Sous-Préfète, Nathalie Prouhèze. M. Hurabielle s'est excusé (conseil communautaire).
- 1^{er} août 2025 à 18h : Spectacle de l'accueil de loisirs
- 3 août 2025 Courses de Lignièrès : Messieurs Ratillon, Hurabielle, Laurent, et Mme Bernard seront présents.
- 26 août 2025 à 9h30 : Rencontre avec le nouveau Colonel de Gendarmerie. M. Laurent et M. Hurabielle seront présents.
- Er septembre à 18h : Bureau des Maires.
- 4 septembre 2025 à 9h30 : Réunion en visio avec ADSCOM et les secrétaires de mairie. Il leur est demandé de lister les points à aborder.
- 16 septembre 2025 de 9h à 16h30 : séminaire santé environnementale
- 23 septembre 2025 à 18h : invitation Berry Numérique « fin de déploiement de la fibre dans le Cher »

Tour de Table :

- M. D'Aramon suggère l'achat groupé de panneaux numériques. M. Hurabielle lui répond que les communes qui le souhaitent peuvent faire réaliser des devis communs. Plusieurs communes ont déjà fait installer ces panneaux, subventionnés par France relance Numérique.
Mme Amiot a fait une demande de prix, environ 15 000 €.
- M. Giot informe des mauvais retours concernant le prestataire repas de l'école au cours du 3^{ème} trimestre. M. Hurabielle demande à M. Sauvagnat de prévoir une réunion. Au niveau de l'accueil de loisirs, il n'y a pas eu de problème.
- M. Sauvagnat informe du report du feu d'artifice et du défilé de char au 13 et 14 septembre.
- M. Laurent rappelle que les supports de communication pour le village entreprises ont été envoyés à toutes les communes pour diffusion. Pour l'instant, une vingtaine d'entreprises sont inscrites. Il ajoute que cet événement est ouvert aux collégiens et lycéens, ainsi qu'au grand public.
- M. Mancion rappelle le déroulé de la Saint Pantaléon les 26 et 27 juillet.
Il ajoute que la mairie a été sollicitée financièrement par la 4S de Saint Satur qui organise le Tour du Cher, départ de Cours les Barres. La commune de Torteron a aussi été contacté. La commune de Jouet sur l'Aubois n'a pas connaissance de cette événement.

FIN DE SEANCE 21h25.